

Gazette du Palais

Le Journal Spécial des Sociétés

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
Président : François-Xavier Charvet
Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Iris Joussem
Rédacteurs : Catherine Berlaud,
Philippe Graveleau, Marie Rajchenbach
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
Courrier : redactiongp@lextenso-editions.fr

Tarifs 2015

* Prix TTC au n°

Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €
+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 334,89 € TTC

Recueils + table seuls : 362,46 € TTC

Journal, recueil + table : 487,02 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 389 €

Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

Éditeur :

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE
La Gazette du Palais – Le Journal des Sociétés
Administrateur : Pierre-Yves Romain
Contrôleur de gestion : Cyrille de Montis
Siège social : 12, place Dauphine 75001 Paris
RCS Paris 383 314 671

Composé de :

La Gazette du Palais – Société du Harlay

SA au capital de 98 460 €

Président : François-Xavier Charvet

Directeur Général : Pierre-Yves Romain

12, place Dauphine 75001 Paris

Société de publications et de publicité pour les sociétés

SA au capital de 216 000 €

P.C.A. : Charlyne Leseur

8, rue Saint-Augustin 75080 Paris cedex 02

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso-editions.fr
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

Actualité

- Droit de réponse de la CREPA 3
- Aide juridictionnelle : grève en vue ! 5
- « Développer mon barreau seule n'était pas envisageable »
*entretien avec Annie KOSKAS, avocate à la cour, membre du conseil de l'ordre,
bâtonnier élu du barreau du Val-de-Marne* 7

Doctrines

- Réforme de l'AJ : déception, incompréhension, colère... Les mots
(maux) ne manquent pas
étude par Jean-Charles MARRIGUES 9
- Conséquences de l'absence de personnalité morale et de patri-
moine social sur le traitement fiscal des opérations effectuées
par l'AARPI et ses membres associés
étude par Antoine RIGAUD 12

Jurisprudence

- Conventionalité d'un refus de renvoi par la Cour de cassation
de question prioritaire de constitutionnalité
note par Jean-Luc SAURON sous CEDH, 25 août 2015 16
- Saisie immobilière : exigence de signification et exclusion
de la prescription biennale
note par Ludovic LAUVERGNAT sous Cass. 2^e civ., 3 sept. 2015 19
- La convention d'honoraires légalement formée tient lieu de loi
à l'avocat et son client
note par Anne SANNIER sous Cass. 2^e civ., 5 févr. 2015 21

Petites annonces

- Petites annonces 23